

4FA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 rue de l'émancipation
93700 – DRANCY

Société en cours de constitution

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Resul ALAGOZ

Demeurant 25 rue de l'émancipation 93700 – DRANCY

Monsieur Imdat ALAGOZ

Demeurant 16 rue Lucien Delaquerriere 93700 – DRANCY

agissant en qualité de seuls associés de la 4FA, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à 25 rue de l'émancipation 93700 – DRANCY,
après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 janvier 2026

DÉCIDENT CE QUI SUIVIT :

1. Nomination des co-gérants

Sont nommés co-gérants de la Société, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Resul ALAGOZ

Né le 14 mai 1990 à Aralik (TURQUIE),
Demeurant 25 rue de l'Émancipation, 93700 – DRANCY,
De nationalité turque ;

- Monsieur Imdat ALAGOZ

Né le 17 novembre 1986 à Aralik (TURQUIE),
Demeurant 16 rue Lucien Delaquerriere, 93700 – DRANCY,
De nationalité turque.

2. Pouvoirs des co-gérants

Les co-gérants disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Ils peuvent notamment engager la Société par tous actes entrant dans l'objet social, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts à la collectivité des associés.

3. Acceptation des fonctions

Chacun des co-gérants accepte expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare :

- n'exercer aucune fonction incompatible,
- ne faire l'objet d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Les fonctions de co-gérant seront exercées à titre gratuit, sans rémunération.

4. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités légales de publicité et de dépôt prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Drancy,
Le 01 juillet 2026

Monsieur Resul ALAGOZ

Monsieur Imdat ALAGOZ